

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DeLaval Komprimat Oil

FS3010

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 02-mars-2016

Date de révision :
02-févr.-2023

Numéro de révision: 2.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Komprimat Oil

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG

Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Mentions de danger spécifiques de l'UE EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	-	≥ 90	-	-	-	-	
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	-	≤ 5	Asp. tox. 1 (H304)	-	-	-	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Notes

Huile minérale < 3% DMSO extract (IP 346) (*) Contains one or more of the following:

CAS: 64742-54-7, EC: 265-157-1, EU REACH: 01-2119484627-25

CAS: 64742-55-8, EC: 265-158-7, EU REACH: 01-2119487077-29

CAS: 64742-56-9, EC: 265-159-2, EU REACH: 01-2119480132-48

CAS: 64742-65-0, EC: 265-169-7, EU REACH: 01-2119471299-27

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours.**

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ingestion	Rincer la bouche. Amener la victime à l'air libre. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Consulter un médecin en cas de symptômes. En cas de vomissements, placer la personne en position latérale de sécurité, allongée sur le côté. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Dégraisse la peau. Peut causer une sécheresse et une irritation de la peau. Peut causer une irritation des yeux.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂), Jet d'eau, brouillard d'eau
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂).
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant. (EN 469). Évacuer le personnel vers des zones sûres. Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels.
---	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Appliquer des mesures seulement, si celles-ci ne représentent pas de risques personnels. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter breathing mist or vapor. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à l'écart des cours d'eau. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts. Ne pas évacuer l'huile usée par les égouts, dans le sol ou l'eau. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Boucher les fuites si cela ne présente pas de danger. Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques. Enlever à la pelle ou balayer. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation	Porter un équipement de protection individuel.
Remarques générales en matière d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker uniquement en position verticale. Éviter le rejet dans l'environnement.
Classe de stockage (Allemagne)	10 - 13

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition	Sans objet
Autres recommandations	Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 5 mg/m ³ 8H. Form: Mist STEL: 10 mg/m ³ 15' Form: Mist				
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304 -	TWA: 5 mg/m ³ 8H. Form: Mist STEL: 10 mg/m ³ 15' Form: Mist				
Nom chimique	Suède	Bulgarie	Estonie	Hongrie	Croatie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC -	TWA: 1 mg/m ³ 8H. Form: mist and fume STEL: 3 mg/m ³ 15'. Form: mist and fume Work environment				

	authority Regulation 2018:1 (Sweden,9/2021).				
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304 -	TWA: 1 mg/m ³ 8H. Form: mist and fume STEL: 3 mg/m ³ 15'. Form: mist and fume Work environment authority Regulation 2018:1 (Sweden,9/2021).				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée. Bouteille pour le lavage des yeux contenant de l'eau propre.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Porter des lunettes de protection. écran facial. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants/des vêtements de protection. Bottes.

Gants imperméables (EN 374)

Délai de rupture : < 1H

Épaisseur des gants

Caoutchouc nitrile : 0.17 mm

Protection respiratoire

Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Type Boiling point > 65 °C: A1; Boiling point < 65 °C: AX1; Hot material: A1P2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites d'exposition recommandées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Rouge clair, Transparent

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Point/intervalle de fusion

Sans objet

Point/intervalle d'ébullition

> 300 °C / > 572 °F initial boiling point (oil base)

Inflammabilité (solide, gaz)

Sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Open cup: >180°C (>356°F) [ASTM D92.]

Taux d'évaporation

Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité

> 300 °C / > 572 °F

Température de décomposition

> 300 °C

pH

Sans objet

Viscosité cinématique

40°C (104°F): 30 mm²/s (30 cSt) [ASTM D 445]

100°C (212°F): 6.79 mm²/s (6.79 cSt) [ASTM D 445]

Hydrosolubilité

Insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Sans objet

Pression de vapeur

< 0.01 kPa (<0.075006 mm Hg)

Densité

0.85 g/cm³ [15°C (59°F)] [ASTM D 4052]

Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement	-42°C (-43.6°F) [ASTM D 97]

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
-----------	--------------------------------------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	aucun dans les conditions normales d'utilisation.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Agents comburants forts
------------------------	-------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	Aucune information disponible.
Ingestion	Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	5.53 mg/l - 4H - D/M

Corrosion/irritation cutanée	Dégraisse la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut entraîner une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée
Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Non classé. (kin. viscosity > 20.5 mm²/s @ 40°C).

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices
endocriniennes**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

11.2.2. Autres informations**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Eviter le rejet dans l'environnement.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - NC	Acute NEL >100 mg/l Fresh water - Algae - 72H	Acute NEL ≥100 mg/l Fresh water - Pimephales promelas - 96H		Acute NEL >10000 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 48H Chronic NEL 10 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 21d
Severely refined mineral oil (C15 - C50) (*) - H304	Acute NEL >100 mg/l Fresh water - Algae - 72H	Acute NEL ≥100 mg/l Fresh water - Pimephales promelas - 96H		Acute NEL >10000 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 48H Chronic NEL 10 mg/l Fresh water - Daphnia Magma - 21d

12.2. Persistance et dégradabilité

Severely refined mineral oil (C15 - C50) : Intrinsèquement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé (≥ 0.1%).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

No de déchet suivant le CED 13 02 05*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classification allemande WGK Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1

Législations de l'UE

Reg.1907/2006-REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Reg. 878/2020 That modify REACH

Reg. 2018/1480/CE (ATP 13 CLP)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 02-mars-2016

Date de révision : 02-févr.-2023

Numéro de révision: 2.1

Remarque sur la révision:**Motif de la révision**

Update Section: 3
Mise à jour générale

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité